

DEPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE MONT S/S VAUDREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Paulette GIANCATARINO, Maire.

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
15	9	11

Présents : Bernard BERTHAUD, Stéphanie FAIVRE, Bernard FRAIZIER, Paulette GIANCATARINO, Liliane GOY, Thomas HUMBLOT, Christian MAGDELAINE, Didier MOMBOBIER et Christian SAINTHOT.

Date de Convocation :
13/11/2024

Absents : Marie-Hélène BILLOT, Sylvain CROZE, Nicolas KOEHREN, Arnaud LAVIGNE, Marie-Anne SALVADORI et Solène VILLET

Date d'Affichage :
25/11/2024

Pouvoir : Arnaud LAVIGNE donne pouvoir à Paulette GIANCATARINO, Marie-Anne SALVADORI donne pouvoir à Bernard BERTHAUD

N° : 2024/48

Secrétaire de séance : Liliane GOY

OBJET :
Travaux Stade : choix des entreprises

La commune a lancé un marché à procédure adaptée concernant l'extension et l'éclairage du stade d'honneur Jean Fraiser. L'appel d'offres a été publié le 02 août 2024 et la date limite de remise des offres était fixée au jeudi 29 août 2024 à midi.

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le lundi 18 novembre 2024 à 09h00.

Toutes les offres ont été déclarées recevables :

- Lot 1 : SOTREN-ROGER MARTIN, FCE-TP SAILLARD –COSEEC et ID VERDE
- Lot 2 : Elec 'Conforme

La CAO propose de retenir l'offre de l'entreprise SOTREN-ROGER MARTIN pour le lot 1 (terrassement – construction et aménagement de terrain) pour un montant de 293 670.40 € HT et ELEC'CONFORME pour le lot 2 (électricité) pour un montant de 107 690 €HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :
- Valider la proposition de la CAO de retenir l'offre de l'entreprise SOTREN-ROGER MARTIN pour le lot 1 (terrassement – construction et aménagement de terrain) pour un montant de 293 670.40 € HT et ELEC'CONFORME pour le lot 2 (électricité) pour un montant de 107 690 €IT.

- Donner pouvoir à Madame la Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération et à la signature de tous actes afférents

Ainsi fait et délibéré à la date susdite,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

La Maire,
Paulette GIANCATARINO

